

**DATE DU CONTRÔLE** 

ADRESSE DU CONTRÔLE

#### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be



### Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

23/04/2024

Rue du Centre 26 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR Loic Giltay

TVA BE0536501654

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)



RÉF. 28/2024/62018/01:1





Adresse de l'installation

Type de locaux

Contrôle demandé par l'agence immobilière

Responsable des travaux

#TVA

Dérogations applicables/appliquées

Rue du Centre 26 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse Unité d'habitation (maison)





#### DONNÉES DU RACCORDEMENT

/ DONNELO DO NACOCKDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	NETHYS
Code EAN	Non communiqué
Numéro du compteur	1SAG3100605000
Index jour/nuit	007086,730/009203,222
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 6mm²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	27A

#### → CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s	) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	9	Nombre de circuits	14+8+23+ 1+1+2+10 +0+17
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)						,
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Disp	ositif différentiel de tête		absent	
Type d'électrode de terre	Piquets	Disp	ositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 300mA - type	A - test OK
Pácietanes de dispersion de la price de terre (O)	Dae macurable	Dien	ocitif différential cumplémentaire		ID 254 20m4 tuno	A toct OK

Type d'electrode de terre	Piquets	Dispositif differentiel supplementaire	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre $(\Omega)$	Pas mesurable	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 25A - 30mA - type A - test OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK	Dispositif différentiel supplémentaire	2xID40A/30mA/type A/ test OK
Test de continuité	Pas concluant	las concluant Dispositif différentiel supplémentaire	
Contrôle boucle de défaut	Pas concluant		OK
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Dispositif différentiel supplémentaire	ID disj 16A /30mA /type A /test OK
Trategram commence and accordance an		Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
		Protection contre les contacts directs	Pas OK
		Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,09
		Adéquation DPCDR – prise de terre	Pas OK
		Adéquation protections surintensités – sections	Pas OK

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans la cave - tout le 2ème - les boilers - tout le 1er

Circuits en défauts d'isolement Q9 TD 2ème

# CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 23/04/2024, l'installation électrique de Rue du Centre 26 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

#### Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



N° Compte BE57 0688 9789 1035

### Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

#### **EXEMPLAIRE ORIGINAL**

RÉF. 28/2024/62018/01:1

#### > LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. -312.646.657.912
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. 6.4.5.1.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. 1.4.
- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. - 5.2.1.5.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. - 7.1.5.3.
- Le(s) tableau(x) de répartition n'est (sont) pas conforme(s). 5.3.5.1.
- Le conducteur de terre, d'équipotentialité et/ou les conducteurs de protection ne sont pas correctement connectés à la borne de terre principale. 4.2.3.2.;5.4.4.
- Il n'y a pas de dispositif différentiel placé à l'origine de l'installation électrique. 4.2.4.3. Des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas du type A, et/ou
- celui qui est placé en tête de l'installation n'a pas une intensité nominale d'au moins 40A. 4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.
- Plusieurs électrodes de terre sont présentes et ne sont pas reliées entre elles. -5.4.2.1.
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. 5.3.5.1.
- Le tableau est (en partie) abîmé. 9.5. La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux
- calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. 4.4.1.5. Les marquages des dispositifs de protection différentiel et/ou contre les surintensités
- ne sont pas visibles et/ou présents (notes aux OA 63 et 68). 5.3.5.5.;8.2.2. Les dispositifs de protection contre les surintensités n'ont pas un pouvoir de fermeture et/ou de coupure minimal de 3000A. - 5.3.5.5.;8.2.2.

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur
- de protection de la canalisation électrique. 6.4.6.4.,6.5.7.2.

  Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. 5.2.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. -4.2.2.3.
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). - 5.4.3.5.;5.1.5.
- Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant. 6.4.6.4.;6.5.7.2
- Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très haute sensibilité - 4.2.4.3.b
- Les boites de dérivation ne sont pas fermées protection contre les contacts directs pas assurée. Les presse-étoupes d'attente ne sont pas obturés.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. 3.1.3.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. -4.2.2.1;4.2.2.3.
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. - 5.3.5.5.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.

#### **REMARQUES**

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- Les photos en annexes sont des exemples de certaines infractions constatées, toutes les infractions ne sont pas prises en photos
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

### **DEVOIRS DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR:**

Le vendeur est tenu :

- a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ; b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété.

L'acheteur est tenu

L'acheteur est tenu :
a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente ;
b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai expiré.

Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

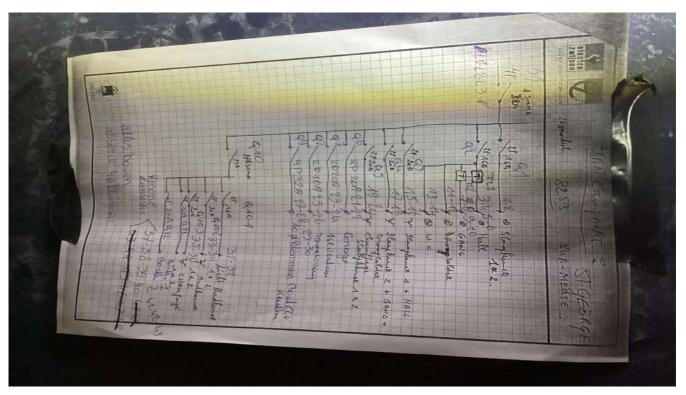
TVA BE0536501654

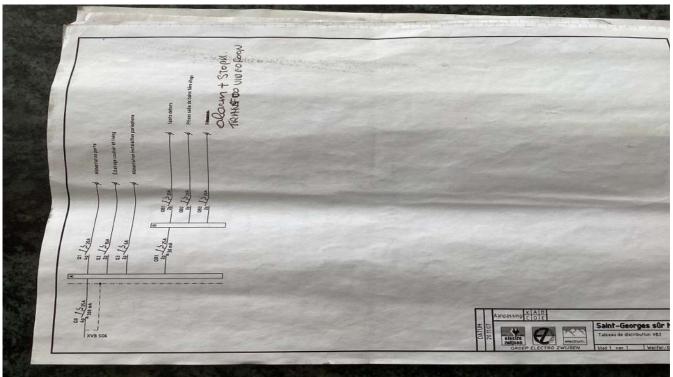
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

#### > ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



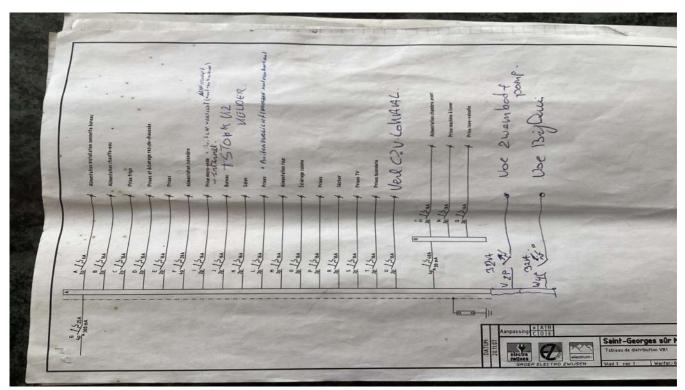
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

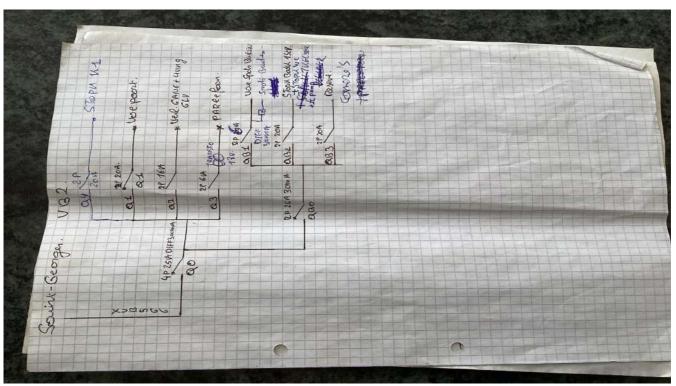
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

#### > ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



### Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

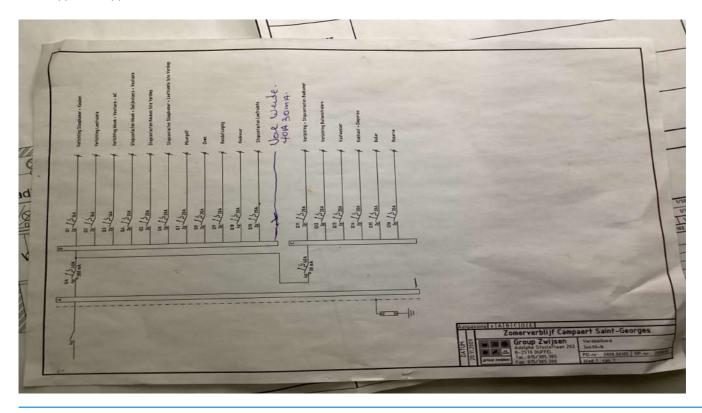
TVA BE0536501654

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

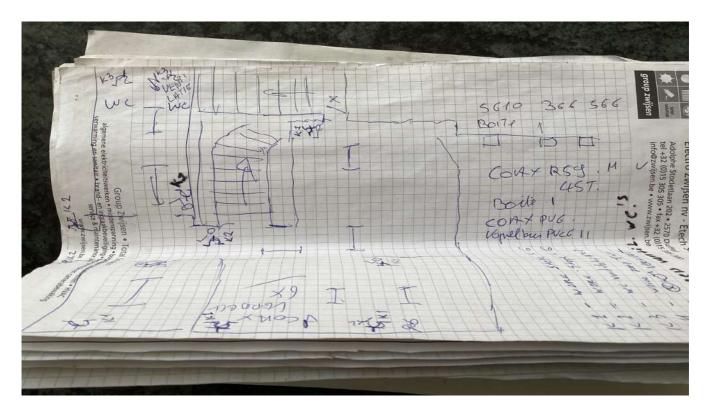
RÉF. 28/2024/62018/01:1

### > ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation





Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



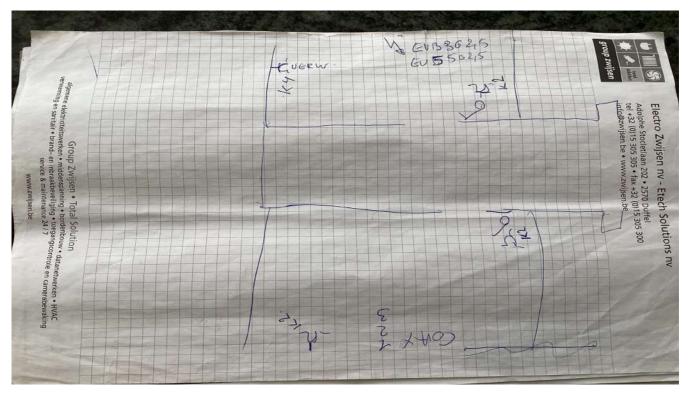
### Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

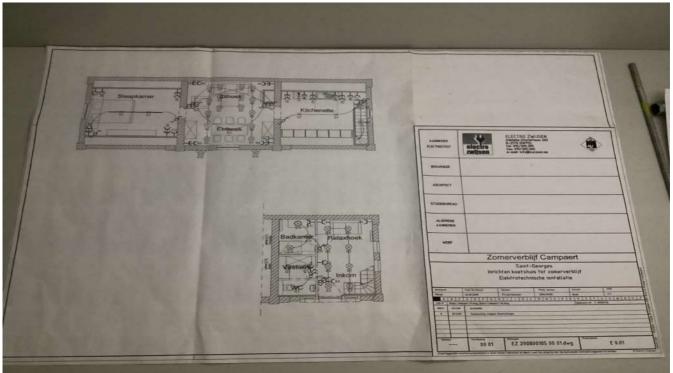
EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

#### > ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

RÉF. 28/2024/62018/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 28/2024/62018/01:1

→ ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



### Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

RÉF. 28/2024/62018/01:1

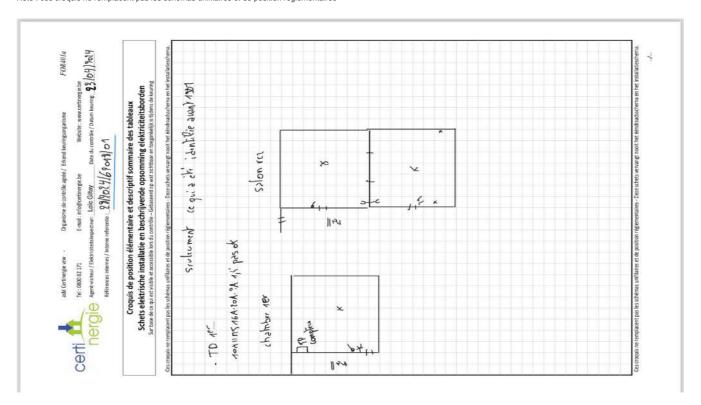
#### > ANNEXES

Autre(s)



#### Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires





# NOTE D'INFORMATION

Section 8.4.2. du Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

#### ■ Dès que le compromis est signé :

#### Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
  - la date du PV de la visite de contrôle
  - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

#### Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

 l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

#### ■ Dès que l'acte de vente est signé

#### Quels sont les devoirs de l'acheteur :

• L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires ;

#### Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

• L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

#### Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

### Pour de plus amples informations

### SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Boulevard du roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

